

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 MARS 2014 à 19 h 30  
\*\*\*\*\***

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Michel DEGERT, Gilles SEBE, Adjoint ; Mmes Marthe AUZI, Nicole DIRASSAR, MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents: Mme Renée ETCHEMENDY (a donné procuration à M. LARROUSSET), M. Jean-François LARRE (a donné procuration à Mme DIRASSAR), M. Patrick LISTRE

Secrétaire de séance : M. Michel DEGERT

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1 – Approbation du compte de gestion de la commune**

Le receveur de la commune a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Le compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2013 n'appelle aucune observation, ni réserve.

**2 - Vote du compte administratif 2013**

Le Maire présente le détail du compte administratif 2013 tant en dépenses qu'en recettes.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	Charges à caractère général	450 502,37 €
	Charges de personnel et frais assimilés	549 133,66 €
	Charges de gestion courante	245 363,03 €
	Charges financières	134 123,80 €
	Charges exceptionnelles	841 225,83 €
	Dotation aux amortissements	51 709,21 €
	Atténuation de produits	4 404,34€
	<b>Total des dépenses :</b>	<b>2 276 462,24 €</b>

<u>Recettes</u> :	Produits des services	5 906,77 €
	Travaux en régie	154 559,62 €
	Impôts et taxes	929 350,74 €
	Subventions et participations	397 486,86 €
	Loyers	416 062,94 €
	Produits exceptionnels et financiers	842 276,36 €
	Atténuation de charges	26 439,33 €
	<b>Total des recettes :</b>	<b>2 772 082,62 €</b>

**Excédent de clôture de fonctionnement de 495 620,38 €**

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

<i>Dépenses</i> :	Remboursement d'emprunt	732 814,32 €
	Travaux	1 781 732,09 €
	<b>Total des dépenses :</b>	<b>2 514 546,41 €</b>

<i>Recettes</i> :	Excédent 2012	343 079,22 €
	Subventions	387 364,06 €
	Fonds de compensation T.V.A.	144 419,40 €
	Taxe d'aménagement	53 842,38 €
	Affectation excédent de fonctionnement	524 160,29 €
	Cession immobilière	840 000,00 €
	Emprunt	400 000,00 €
	Amortissement des immobilisations	51 709,21 €
	<b>Total des recettes :</b>	<b>2 744 574,56 €</b>

**Excédent de clôture d'investissement de 230 028,15 €**

Le compte administratif 2013 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 725 648,53 €**. Il est approuvé à l'unanimité, M. LARROUSSET ne participe pas au vote.

### **3 – Opérations immobilières réalisées en 2013**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, prend acte qu'une opération immobilière a été réalisée en 2013 : vente de l'école maternelle, 23 allée Elizaldia pour un montant de 840 000 €.

### **4- Affectation des résultats**

Les résultats du compte administratif 2013 du budget de la commune font apparaître un excédent de fonctionnement de 495 620,38 € et un excédent d'investissement de 230 028,15 €.

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif 2014 d'affecter la somme de 495 620,38 € en section d'investissement recettes et de reporter la somme de 230 028,15 € en section d'investissement recettes.

### **5- Vote des taux d'imposition 2014**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2014 qui sont maintenus comme suit, pour un produit attendu de 477 772 € :

- Taxe d'habitation : ..... 8,27 %
- Foncier bâti : ..... 5,82 %
- Foncier non bâti : ..... 15,96 %

### **6- Attribution des subventions**

Le Maire informe que de nombreuses associations ont sollicité des subventions mais toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant en €</b>
Académie Ravel	1 500
Amis du Musée	7 209
Bihotzez	169
Getaria Orroitzen	500
Groupe Getaria	3 000
Les Nàiades	200
Office du Tourisme	80 550
Ohatze	169
Olharroa	3 000
Point Glisse Océan	169
Tennis-Club	1 342
Urkirola Surf Club	169

## **7- Vote du budget primitif 2014**

Le Maire présente les grandes lignes du budget préparé en commission des finances.

La section de **fonctionnement s'élève à 1 893 100 €** et se décompose comme suit :

### Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	480 100,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	607 198,00 €
Charges de gestion courantes	275 688,47 €
Charges financières	152 993,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	60 831,29 €
Dépenses imprévues	49 999,24 €
Virement à la section d'investissement	260 000,00 €
Atténuations de produits	5 290,00 €

### Recettes de fonctionnement

Produits des services et ventes diverses	3 200,00 €
Travaux en régie	170 000,00 €
Impôts et taxes	913 399,00 €
Dotations subventions et participations	385 801,00 €
Autres produits de gestion courante (loyers)	409 000,00 €
Produits exceptionnels	1 700,00 €
Atténuations de charges	10 000,00 €

**La section d'investissement s'équilibre à 1 946 500 € :**

### Dépenses d'investissement

Remboursement de prêts	769 048,98 €
Travaux et acquisitions	1 093 309,02 €
Subventions d'équipements	84 142,00 €

## Recettes d'investissement

Excédent reporté	230 028,15 €
Affectation résultat	495 620,38 €
Virement de la section Fonctionnement	260 000,00 €
F.C.T.V.A.	354 766,00 €
Taxe d'aménagement	40 000,00 €
Subventions	147 049,60 €
Prêt	358 204,58 €
Amortissement	60 831,29 €

A l'unanimité, le Budget Primitif est voté tel qu'il a été présenté.

## **8 – Participation à la Mission Local Avenir Jeunes**

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune d'un montant de 1 408 € au profit de la Mission Locale Avenir Jeunes qui assure une permanence à la mairie les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14 h à 17 h pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

## **9 – Adhésion à l'Agence France Locale**

Le Maire rappelle la proposition d'adhésion à l'Agence France Locale qui permet aux collectivités territoriales de diversifier leur mode d'accès à la ressource financière en se regroupant pour présenter leur besoin de financement directement à des investisseurs institutionnels afin de garantir l'accès aux meilleures conditions de financement possibles.

Un apport en capital initial de 22 000 € calculé sur la base de l'encours de dette est approuvé par le conseil municipal dont le paiement sera effectué en trois versements (2014, 2015 et 2016). L'agence garantira à ses adhérents 25 à 50 % du besoin en emprunt.

## **10 – Participation financière à l'opération d'habitat à caractère social LE COL**

Le Maire rappelle le projet de construction de 48 logements locatifs sociaux « Errepira Berri », réalisée par LE COL.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local d'Habitat, l'Agglomération Sud Pays Basque accorde une participation financière à la commune de 50 485 € et une participation financière au COL de 41 994,50 € pour la réalisation de logements financés en P.L.A.I. et 126 389 € au titre de la surcharge foncière ; la commune de Guéthary participera à concurrence de 3 % du prix de revient global de l'opération, soit une subvention au COL de 168 280 €.

Le conseil municipal approuve le projet de convention tripartite définissant les engagements réciproques de chacune des parties.

## **11 – Demande de subvention fonds de solidarité tempête**

Le Maire indique que lors de la tempête du 1<sup>er</sup> et 2 février dernier, la commune a subi de gros dégâts en front de mer. Le coût des réparations de la voirie et ouvrages d'art s'élève à 117 457 € HT ce qui affecte lourdement notre budget et n'est pas pris en charge par notre assurance.

Le Conseil municipal autorise le Maire a sollicité une aide de l'Etat au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles à hauteur de 40 %, ainsi qu'auprès du Conseil Général, de la Région Aquitaine et de l'Agglomération Sud Pays Basque.

## **12 - Demande de subvention à la D.R.A.C. pour le musée**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un plan de récolement décennal est en cours pour les collections du musée (sculptures, céramiques, dessins, peintures, photographies, objets, archéologie, ...). Il indique également que le projet scientifique et culturel du musée prévoit une réorganisation du musée (réserves adaptées, création d'une nouvelle salle...).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 7 500 € à la D.R.A.C. afin de financer ce plan de récolement et l'aménagement du musée.

## **13 – Don à la commune**

L'association des Amis du Musée a mis en place une souscription publique pour aider au financement des travaux d'aménagement de salles du musée destinées à mettre en valeur le patrimoine et les traditions du village et a remis à la commune un chèque de 14 000 € ; le conseil municipal approuve cette donation et remercie l'association des Amis du Musée.

## **14 – Bail à construction ancienne école « PJ Toulet »**

Le Maire rappelle, que par délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2013, il a été autorisé à signer le contrat de bail à construction dans le bâtiment de l'ancienne école « PJ Toulet ». La signature de ce contrat devait intervenir avant le 30 novembre 2013, mais en raison de contraintes administratives le bénéficiaire a demandé un report de date.

Le conseil municipal accorde un délai supplémentaire expirant le 30 juin 2014 et autorise le Maire à signer l'acte inchangé seules les conditions financières seront décalées d'une année.

## **15 – Demande de renouvellement de dénomination de commune touristique**

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2009 il a été accordé à la commune, la dénomination « commune touristique » pour une durée de 5 ans et par arrêté préfectoral du 15 janvier 2014, l'office de tourisme de Guéthary a été classé en catégorie 3.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le renouvellement de la dénomination de commune touristique.

## **16 – Prescription de la révision du règlement local de publicité**

Le règlement local de publicité en vigueur sur la commune a été approuvé le 12 avril 1988 ; il est inadapté à la situation actuelle compte tenu de l'évolution de la commune et nécessite une révision en tenant compte de l'évolution de la législation sur la publicité avec la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement, et le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et préenseignes. Le Conseil Municipal prescrit donc la révision du règlement local de publicité.

## **17 – Adhésion au pôle missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique**

Le conseil municipal décide d'adhérer au pôle missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, qui permet si besoin, de pallier les absences en personnel des collectivités ou les besoins en renfort sur 16 métiers ciblés.

## **18 – Approbation de la charte de fonctionnement du réseau de lecture publique**

La charte de fonctionnement du réseau de lecture publique, élaborée par les communes du territoire réunies en comité de pilotage, a été enrichie de deux avenants. Ces avenants précisent le fonctionnement des échanges de documents entre les bibliothèques du réseau et la Bibliothèque Départementale.

Une convention de lecture publique précise les objectifs, moyens et modalités spécifiques mis en œuvre par la commune de Saint-Jean-de-Luz et la commune de Guéthary qui est approuvée par le conseil municipal.

## **19 – Expérimentation de covoiturage instantané portée par l'Agglomération Sud Pays Basque**

Les élus de l'Agglomération Sud Pays Basque ont proposé la mise en place d'une expérimentation de covoiturage instantané (ou autostop participatif de proximité). Il peut être pratiqué entre habitants d'un même quartier, d'un village ou d'un territoire pour des distances courtes. Solidaire, il renforce les liens, pragmatique, il contribue à limiter la circulation routière, à désengorger les espaces de stationnement et ainsi à préserver l'environnement et la santé publique. L'Agglomération Sud Pays Basque assure l'élaboration, la coordination, l'ingénierie et la communication du projet, la commune assurera le relai auprès des utilisateurs.

Le Conseil Municipal approuve le projet et souhaite participer à l'expérimentation de covoiturage instantané.

## **INFORMATIONS du MAIRE**

### **Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Travaux de reprise écoulement eaux pluviales chemin des Falaises  
Sté GOYHETCHE pour un montant de 7 934 € HT le 27/11/1013

Travaux de menuiseries Vacancier Herrixka  
SARL IBAR et SAINT-PIERRE pour un montant de 7 484 € HT le 03/12/2013

Etude de programmation pour le renforcement des ouvrages de défense contre la mer  
Sté ANTEA GROUP pour un montant de 8 250 € HT le 24/01/2014

### **Proposition de cession du lot 158 copropriété Itsasoan**

Le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de M. et Mme FRIBOURG proposant à la commune d'acquérir une partie du « belvédère » de la passerelle d'Itsasoan ; à l'unanimité le conseil municipal refuse cette proposition.

\*\*\*\*\*

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 7 mars 2014

Le Maire,